

Immigration—Loi

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la chose la plus remarquable au sujet des questions posées aujourd'hui par les députés progressistes conservateurs, c'est qu'ils semblent avoir l'impression que le Canada a un gouvernement minoritaire à la merci de l'opposition ou qu'ils sont au pouvoir depuis à peine quelques mois. Ils doivent chasser de leur esprit ces étranges idées.

Les Canadiens savent que le gouvernement majoritaire n'est pas à la merci des 73 députés de l'opposition. Le gouvernement peut agir et il a exercé sa volonté politique à quelques reprises. A mon avis, les 208 députés progressistes conservateurs pèsent assurément lourd quand ils viennent se prononcer contre les 73 députés de l'opposition.

En deuxième lieu, après trois années d'inactivité, il est assez singulier qu'on vienne nous parler de la nécessité d'agir. Somme toute, ce n'est pas en septembre 1986 ou 1985, mais en septembre 1984 que les Canadiens ont accordé un mandat majoritaire au gouvernement. Il a eu tout le temps voulu de mettre au point ses mesures et les faire adopter par le Parlement.

Je trouve pour le moins étrange d'entendre les questions posées par les députés conservateurs qui semblent oublier ces deux faits importants.

Il y a précisément un an aujourd'hui, soit le 11 août 1986, que 155 Tamouls débarquaient à Terre-Neuve. Par une étrange coïncidence, nous tenons ce débat aujourd'hui même. J'ai trouvé très intéressantes et instructives les deux pages que le numéro d'aujourd'hui du *Toronto Star* consacre aux biographies de 65 de ces Tamouls. Je vous lirai seulement la première notice biographique qui était accompagnée de la photo d'Annamalai Kamaleswaran. On y signale qu'Annamalai Kamaleswaran a été forcé de quitter sa famille pour la sauver. Au Sri Lanka, le réfugié tamoul de 23 ans se préparait à étudier les sciences commerciales à l'université, mais il a déclaré que la guerre civile a forcé sa famille à compter sur le soutien de ses parents. Aujourd'hui, Kamaleswaran fait fonctionner une machine de teinture dans une fabrique textile de Montréal 12 heures par jour, 72 heures par semaine et envoie environ 500 \$ par mois pour nourrir quatre frères et soeurs, ses parents et grands-parents.

Ces pages et ces images nous exposent l'histoire extraordinaire et très intéressante du nouveau venu et des difficultés auxquelles il se heurte tandis qu'il s'établit dans notre pays hospitalier et généreux.

Dans ce contexte, on ne peut guère comprendre pourquoi le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que, jusqu'en juin 1987, le projet de loi C-55 devait résoudre le problème et, en deuxième lieu, qu'il voudrait également leur faire croire que nous nous trouvons dans une situation critique.

Je tenterai brièvement de répondre à ces deux allégations du gouvernement et je prouverai qu'elles sont inspirées par l'incompétence, la confusion d'un gouvernement au bord de la panique.

• (1740)

Je parlerai d'abord de la mesure à l'étude aujourd'hui. Entre septembre 1984 et mai 1985, le gouvernement n'a pas bougé.

Comme l'ont fait observer d'autres intervenants, quand le gouvernement a pris le pouvoir il existait déjà un certain nombre de rapports sur les moyens de régler le problème posé par l'afflux de réfugiés. Des particuliers et des institutions avaient mis à la disposition du gouvernement une foule de documents et d'études; mais ce n'est pas avant le 5 mai de cette année que ce dernier a présenté un projet de loi et pas avant le 18 juin, si je m'en souviens bien, qu'il a décidé de mettre en délibération à la Chambre une mesure qui suscite une foule de questions. Nous avons reçu maints télégrammes, lettres et appels téléphoniques à ce sujet. Nous avons fixé des rendez-vous lors des fins de semaine dans nos bureaux de circonscription aux personnes qui voulaient nous faire part de leur opposition ou du moins de leurs préoccupations au sujet du projet de loi C-55. Les conservateurs ont assurément reçu les mêmes messages.

Comment expliquer la chose? Voici: en vertu du libellé actuel de la mesure, certaines des obligations internationales du Canada ont été oubliées, négligées ou mises de côté. La procédure d'appel était truffée de lacunes. L'initiative frustrait et mécontentait beaucoup de gens intéressés au domaine, et notamment des organismes religieux, des associations de bénévoles qui viennent en aide aux immigrants et aux réfugiés. Ils ont tous affirmé désapprouver l'idée selon laquelle le Canada devait renvoyer dans un pays qui n'est pas le sien et dans lequel elle n'a aucun espoir d'amorcer une vie nouvelle, toute personne qui réclame le statut de réfugié une fois entrée au Canada, si elle a séjourné pendant un certain temps dans cet autre pays. Cette procédure n'était donc pas acceptable. C'est pour ces trois motifs importants que notre critique en matière d'immigration a soulevé des questions et s'est opposé à la mesure, pour ensuite proposer, exaspéré à juste titre, la motion de renvoi à six mois. C'était tout à fait compréhensible.

Il s'agit ici d'un manque de confiance qui confirme chez les Canadiens l'impression qu'on ne saurait faire confiance au gouvernement. On ne peut se fier à lui quand il prétend ne pas pouvoir adopter de mesure législative. On ne peut pas lui faire confiance quand il cherche à faire croire aux Canadiens que l'opposition peut faire obstacle aux mesures qu'il propose. Voilà à quoi se résume au fond ce manque de confiance. On le retrouve à la fois dans le processus proposé et dans le contenu de la mesure que le gouvernement voudrait nous faire adopter.

Le gouvernement est au pouvoir depuis près de trois ans et, je le répète, la mesure qu'il propose suscite l'opposition d'organismes religieux et d'associations de bénévoles, et va à l'encontre des engagements internationaux que le Canada a pris il y a des décennies à l'égard des autres pays.

Ce n'est pas pour rien que le gouverneur général du Canada a reçu au nom des Canadiens, le 13 novembre 1986, des mains du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la médaille Nansen en reconnaissance de l'aide que les Canadiens ont accordée aux réfugiés au cours des années précédentes. Je doute fort que sous un gouvernement conservateur nous méritions encore une fois de recevoir cette distinction. Voici ce qu'a dit Son Excellence en recevant la médaille: